

PRESS'Environnement

N°176 Mardi – 8 septembre 2015

Par Sofia BENQASSEM, Ophélie LEPRINCE, Geoffrey VATRAN

www.juristes-environnement.com

CLIMAT – LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE : PRIORITE DU PRESIDENT OBAMA

Barack Obama s'est rendu début septembre en Alaska, pour visiter les grands glaciers. Mais ceux ne sont pas des vacances qu'est venu passer le Président américain: l'objectif de cette opération de communication est de lancer une alerte sur le réchauffement climatique. A quelques mois de la conférence de Paris, l'homologue de François Hollande s'est dit déterminé à ce que les générations futures puissent avoir la chance d'observer les glaciers de l'Arctique, région du globe qui se réchauffe plus rapidement que le reste de la planète.

Le Président s'est focalisé sur l'urgence pour les Etats à agir, illustrée par quelques clichés de la Maison Blanche montrant le recul de certains glaciers qui ne sont plus que le fantôme de ce qu'ils étaient au début du dernier siècle.

Barack Obama est décidément très mobilisé sur les enjeux du changement climatique, puisqu'il va participer très prochainement à la célèbre émission de survie << Man VS wild >>, afin d'évoquer les sujets environnementaux.



ENERGIE—DES EOLIENNES FURTIVES : UN GRAND PAS POUR L'ÉCOLOGIE

Il y a quelques jours, un parc éolien d'un tout nouveau genre est sorti de terre, tout proche de la ville de Perpignan. Jusqu'alors les parcs éoliens devaient respecter une distance d'au moins 30 km des premiers radars de Météo-France, de la Défense ou encore de l'Aviation civile. En effet, l'interférence qui existe entre les éoliennes et les radars, perturbe le bon fonctionnement de ces derniers. Il s'agit d'un des inconvénients majeurs qui freinent aujourd'hui encore le développement de certains parcs aux quatre coins du monde. Désormais, la technologie mise en place permet de changer la donne. Le parc d'éoliennes furtives du sud de la France est composé de 16 éoliennes, implantées à moins de 20km d'un radar météorologique. Les matériaux qui composent les pâles permettent de réduire la portée des échos qui parasitent les radars. Il s'agit d'une première mondiale pour le plus grand parc éolien de France. Le projet continue avec l'implantation prochaine de 19 éoliennes supplémentaires. Cet apport permettrait au parc éolien de couvrir 100 % des besoins électriques de l'agglomération de Perpignan.



DECHETS – LE NETTOYAGE DES OCEANS



Press'Environnement évoquait dans son numéro 153, le projet de Boyan Slat, jeune entrepreneur qui avait l'ambition de nettoyer les océans des déchets plastiques. Après avoir réuni les 2 millions de dollars nécessaires à son projet de dépollution, ce dernier vient de lancer la première phase du programme: une méga expédition qui vise à analyser l'ampleur du continent plastique.

Pour l'occasion, un partenariat a été conclu avec les participants de la Transpac, une des plus anciennes courses à la voile, qui pendant leur retour de Hawaï, vont récolter les informations nécessaires à l'occasion de leur voyage jusqu'à Los Angeles. Plus de 3 semaines de voyage et 3.500.000Km² à couvrir permettront à une trentaine de bateaux de contribuer à l'opération Ocean Cleanup. Ce projet effectuera ses premiers tests en 2016 sur la côte japonaise, puisqu'une première barrière de 2300 mètres sera testée en mer afin de récolter les déchets plastiques déplacés par les courants, avant de s'implanter dans le Pacifique Nord où émerge le « septième continent ».

DEVELOPPEMENT DURABLE

– FOCUS SUR LA FINANCE SOLIDAIRE

Le 19 septembre prochain aura lieu un festival de la finance solidaire au parc de la Villette à Paris. Seront réunis des chefs d'entreprises et des associations de différents secteurs (agence de voyage, marque de prêt-à-porter, maison d'édition) qui ont un point en commun : avoir bénéficié de la finance solidaire. La finance solidaire repose sur une épargne placée sur des produits financiers solidaires : cette épargne sert des porteurs de projets favorisant l'insertion des personnes en difficulté, développant l'agriculture locale ou adoptant des procédés écologiques par exemple. Ce festival est organisé par Finansol, association française créée en 1995 dont l'objet est la promotion de la solidarité dans l'épargne et la finance, à l'occasion de son 20ème anniversaire.

– C'EST LA RENTREE !

Pour la rentrée scolaire 2015-2016, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche entend intégrer l'éducation au développement durable dans les écoles primaires mais aussi dans les collèges et lycées. En ce sens, sont proposés d'une part, aux écoles, un programme pédagogique, « Leo folio » sur le tri des papiers, et d'autre part, aux collèges et lycées, un programme pédagogique, « Défi papiers » qui accompagne les enseignants et les élèves dans la mise en place d'une gestion responsable des papiers au sein de l'établissement. Ces deux programmes ont été conçus par Ecofolio, le seul éco-organisme en France chargé par l'État de créer les conditions d'une économie circulaire conciliant économie et écologie, à travers le geste de tri des Français et le recyclage de tous les papiers.





OBLIGATION DE SECURITE

Cour de cassation- 1^{ère} chambre civile- 9 juillet 2015- affaire n°14-13.423

L'obligation de sécurité de résultat découlant du contrat de transport implique que le transporteur soit présumé fautif du préjudice subis par ses passagers mais aussi fautif des dommages causés à leurs bagages. L'assureur est fondée à exercer une action subrogatoire contre le transporteur, sans être tenue de démontrer sa faute.

URBANISME

Tribunal administratif de Bastia- 9 juillet 2015- affaire n°1400877

Selon les dispositions combinées du I de l'article L.146-4 du Code de l'urbanisme et du schéma d'aménagement de la Corse concernant les communes situées sur le littoral, les constructions nouvelles ayant pour effet d'étendre l'urbanisation doivent être édifiées soit en continuité avec les agglomérations et villages existants, soit en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement. L'article L.145-3 du Code de l'urbanisme, applicable aux communes situées en zone de montagne, instaure la même règle mais prévoit une dérogation pour la réalisation d'installations ou d'équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habités. En l'espèce, un permis de construire d'une unité de traitement de déchets non dangereux avec installation de stockage sur le territoire d'une commune située, d'une part, sur le littoral et d'autre part, en zone de montagne, avait été octroyé. Dès lors, il était question de savoir quel article était applicable : l'article L.146-4 concernant les communes situées sur le littoral ou l'article 145-3 concernant les communes situées en zone de montagne. Les juges ont décidé que la règle la plus sévère devait être appliquée. Par conséquent, le jugement rendu par le tribunal administratif de Bastia a annulé le permis de construire de l'unité de traitement de déchets sur le fondement de dispositions de l'article L.146-4 du Code de l'urbanisme et du schéma d'aménagement de la Corse, applicable aux communes situées sur le littoral. Le terrain d'assiette du projet étant situé sur une grande partie vierge de toute urbanisation, et le projet constituant une extension de l'urbanisation, le permis de construire était illégal.



Si les bateaux de croisière font rêver des milliers de touristes chaque année, cela a un coût. Economique d'abord, puisque ces mini-villes de plusieurs centaines de mètres de long doivent fonctionner 24h/24, mais surtout écologique. La pollution de l'air provient principalement des carburants utilisés, très riches en soufre, qui rejettent d'importantes quantités d'oxydes d'azote et de particules fines dans l'atmosphère. Différentes ONG dont France Nature Environnement luttent contre ces géants des mers en promouvant une législation qui imposerait l'utilisation d'un carburant moins polluant. Les croisiéristes se défendent en évoquant la mise en place d'un système depuis plusieurs années, réduisant déjà jusqu'à 90% des émissions polluantes. A l'avenir, plusieurs solutions sont envisagées pour limiter l'impact environnemental: utilisation du réseau électrique communal dans les ports pour réduire les émissions, moteurs hybrides utilisant du gaz naturel etc. Chaque année, environ 50.000 décès seraient dus à la pollution atmosphérique maritime.



ALIMENTATION – ON NE GASPILLE PAS LA NOURRITURE

A la contrainte d'une loi qu'elle redoutait, la grande distribution a préféré le volontariat. Convoquées, jeudi 27 août, par la ministre de l'Ecologie, Ségolène Royal, les principales grandes enseignes ont accepté de signer une « convention d'engagement volontaire en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire ». Interdiction de détruire les invendus encore consommables, signature obligatoire de conventions de don de denrées alimentaires avec des associations caritatives habilitées pour les établissements de plus de 400 m² ... les obligations des grandes distributions sont multiples. De son côté, le gouvernement s'est engagé à mettre à disposition des grands magasins, une liste régulièrement mise à jour des associations caritatives habilitées, à favoriser l'accès aux financements existants pour le soutien des actions de lutte, mais également à constituer un groupe de travail sur les améliorations à apporter à la réglementation applicable aux durées limites de consommation. Malheureusement, cette initiative semble faire débat auprès de certains industriels.



INTERNATIONAL

– L'INAUGURATION D'UN SYSTEME DE SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT ASSISTEE PAR SATELLITE AU GABON

Ce samedi 29 août, Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, a participé au lancement opérationnel de la Surveillance de l'environnement assistée par satellite (SEAS) au Gabon. Ce système de surveillance permet la réception directe des images satellitaires du bassin du Congo et de l'Ogoués, d'une partie des forêts de l'Afrique de l'Ouest et de la totalité du golfe de Guinée. Le ministre gabonais de l'Economie numérique et de la Poste, Pastor Ngoua N'Neme, a déclaré que l'Agence gabonaise d'études et d'observations spatiales (AGEOS), agence francophone dédiée au développement durable et à la surveillance de l'environnement, contribuera à la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de collecte, d'analyse et de mise à disposition des données issues de l'observation spatiale du territoire national, pour la gestion durable de l'environnement, des ressources naturelles, de l'occupation des sols, de l'aménagement du territoire ainsi que de la recherche et de l'innovation.

– LA REVOLUTION DES ORDURES AU LIBAN

Depuis le 19 juillet dernier, les ordures ne sont plus ramassées à Beyrouth : la décharge de Naamé, située au sud de Beyrouth, qui desservait depuis dix-huit ans la capitale, ses banlieues et la région du Mont-Liban, n'est plus en service. Des citoyens ont manifesté, ce lundi 1^{er} septembre, leur mécontentement face à l'inertie des représentants politiques qui ont des conséquences sur la santé publique et la salubrité publique mais aussi sur l'environnement. S'il était dans un premier temps question de revendiquer la résolution d'un problème écologique, désormais, c'est la démission du ministre de l'environnement libanais, Mohammad Machnouk, qui est exigée. Progressivement, la «révolution des ordures» a pris une autre tournure et d'autres revendications ont été mis sur la table : le prix excessif de l'eau, les coupures récurrentes d'électricité dans le pays, l'absence de sécurité sociale pour une partie des libanais, les salaires indécentes des fonctionnaires et corollairement la corruption généralisée.

